



**LA T'GIVRÉE**  
**Villerupt Edition 2024**  
**Règlement complet de la course à pied et Run & Bike**

**Ainsi que les textes de la FFA et de la FFtri nous l'imposent, nous n'accepterons que les certificats ou les licences conformes aux règles précisées dans le règlement ci-dessous.**

**ASSISTANCE INTERDITE**

**Règle Première : le parcours emprunte des espaces publics. Il est interdit de jeter quelque déchet que ce soit sous peine d'exclusion pure et simple de la course.**

**Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.**

**Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).**

**Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course. Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité d'une heure.**

**Article 1 - Organisation**

Triathlon Grand Villerupt 54

Mr Sébastien REHIBI

Adresse : 5 rue René Cassin – 54 190 VILLERUPT (FR)

Téléphone : 06 08 66 35 55

**Article 2 - Définition de l'épreuve**

**Date de l'épreuve : 3 Février 2024**

La T'Givrée est un ensemble de plusieurs courses chronométrées, déclinée ainsi :

- Run & Bike 6/9 ans      Départ 14h45
- Run & Bike 10/13 ans    Départ 15h00
- Run & Bike XS            Départ 16H00
- Trail 16 km                Départ 17H30
- Trail 10 km                Départ 17H45

Les parcours sont au départ/arrivée de la salle Fiorani / parcours de santé et sont intégralement balisés, l'utilisation de carte n'est pas nécessaire. L'épreuve se déroule en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie).

Les concurrents doivent :

- Respecter l'environnement traversé, ne rien jeter
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation
- Porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- Suivre strictement le parcours
- Se soumettre aux contrôles anti-dopage

- Aider un autre coureur en difficulté

#### Horaires éliminatoires :

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé :

- Run & Bike 6/9 ans -20min
- Run & Bike 10/13 ans -40 min
- Run & Bike XS -1h30
- Trail 10 km -2h00
- Trail 16km -3h00

#### Barrières horaires à respecter :

Aux différents points définis pour la course (voir le détail du tracé), des responsables de l'organisation inviteront les coureurs parvenant au-delà des limites horaires à stopper leur progression.

Les coureurs « hors limites » auront le choix soit de terminer sans dossard et sous leur propre responsabilité, soit d'attendre au point de ravitaillement le véhicule de rapatriement de l'organisation. Le respect de ces consignes est obligatoire, les horaires d'élimination définis avec les services sécurité et itinéraire visant à sécuriser au maximum le parcours, de manière à assurer dans les meilleures conditions possibles la sécurité des concurrents.

### **Article 3- Conditions d'admission des concurrents**

**Certificat médical :** conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé compétition, ou d'un Pass' running, délivrée par la fédération française d'athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFTri, la FFCO ou la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### **Article 4 – Inscriptions**

Les inscriptions sont limitées à 350 inscrits et s'effectuent selon les indications présentes sur le site internet de la course.

L'inscription se fera en ligne et sera obligatoirement suivie du paiement ainsi que du téléchargement ou présentation d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admission des concurrents (voir article 3).

#### **Conditions d'admission des concurrents.**

Les concurrents majeurs pourront s'inscrire à l'ensemble des parcours.

Le Trail 10 Km ouvert à la catégorie Cadet uniquement sur le 10km.

L'organisation se réserve le droit de mettre en place une liste de "dossards invités" et de la gérer comme bon lui semble.

Clôture des inscriptions en ligne le 01 février 2024 ou dès que le quota de coureurs sera atteint.

Le changement de course ou l'échange de dossard sera impossible après le 01 février 2024.

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

Les demandes de remboursement pour l'annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas.

Il n'y aura plus de remboursement pour annulation après le 01 février 2024.

En cas d'annulation de la course après le 10 novembre, aucun remboursement ne sera effectué.

### **Article 5 – Assistance et ravitaillement**

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle.

Cependant :

- 2 postes de ravitaillement seront disposés sur le 16 km à différents points du parcours et signalés sur la carte au km 5 et au km 11.5.
- 1 poste de ravitaillement sera disposé sur le 10 km du parcours et signalé sur la carte au km 5 (France)

Ils seront pourvus en eau, sirop, fruits secs, bananes

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course. Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité d'une heure.

### **Article 6 – Run & Bike**

Épreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non, le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en VTT (le Biker)

Inscription par équipes de 2, mixtes ou non.

**Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants tout au long de l'épreuve sous peine d'élimination directe** Un seul concurrent est autorisé sur le vélo

Le vélo doit effectuer la totalité du parcours

Un membre de l'équipe effectuera une boucle d'éloignement de 300m avant de rejoindre son coéquipier et partir sur le parcours. Les cyclistes ne prendront le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo

Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

Sur les 100 derniers mètres et en particulier pour le franchissement de la ligne d'arrivée, les équipiers doivent obligatoirement être ensemble.

Certaines zones du parcours, considérées comme zones dangereuses, peuvent être signalées en orange par l'organisation. Sur ces zones, il est fortement recommandé d'évoluer à pied pour les deux membres de l'équipe.

En cas de bouchons dans les secteurs techniques, la priorité est aux coureurs à pied (ne vous battez pas, on est là pour rigoler).

De manière générale, c'est la discipline (cycliste ou coureur) en difficulté qui donne le rythme durant toute la course.

**Article 7 - Matériel obligatoire (il peut y avoir des contrôles, mais avant tout ce matériel est obligatoire pour votre sécurité)**

Le port du dossard est obligatoire à l'avant.

Pour le Run & Bike, 1 seul VTT pour deux et **casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants**

Pour toutes les courses, nous recommandons en cas de mauvais temps :

- coupe-vent, couverture de survie, "buff" ou bonnet, gants, etc

D'une manière générale, il est conseillé de se munir de son téléphone portable.

Un numéro d'urgence unique est communiqué à l'ensemble des coureurs à l'inscription. Chacun devra l'emporter avec lui.

## Article 8 - Catégories - Classements

Les catégories d'âge et de sexe donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves :

Run & bike 6-9 ans :	Mini-poussin 2017-2018 Poussin 2015-2016
Run & bike 10-13 ans :	Pupille 2013-2014 Benjamin 2011-2012
Run & bike XS:	Benjamin 2011-2012 Minime 2009-2010 Homme/Femme/Mixte 2008 et avant
Trail 10 KM :	Cadet : 2008-2007 Sénior :2006-1985 Master : 1984 et avant
Trail16 KM :	Senior 2006-1985 Master : 1984 et avant

## Récompenses

Course des 6 - 9 ans	Catégorie		Sexe		Récomp.
	2018 à 2017	Mini Poussin	Féminine	MPOF	3
			Mixte	MPOMixte	3
	2016 à 2015	Poussin	Masculin	MPOM	3
			Féminine	POF	3
			Mixte	POMixte	3
			Masculin	POM	3
<b>Récompenses</b>				<b>18</b>	
Course des 10 - 13 ans	Catégorie		Sexe		Récomp.
	2013 à 2014	Pupille	Féminine	PUF	3
			Mixte	PUMixte	3
	2012 à 2011	Benjamin	Masculin	PUM	3
			Féminine	BEF	3
			Mixte	BEMixte	3
			Masculin	BEM	3
<b>Récompenses</b>				<b>18</b>	
XS	Catégorie		Sexe		Récomp.
	2012 à 2011	Benjamin	Féminine	BEF	1
			Mixte	BEMixte	1
	2010 à 2009	Minime	Masculin	BEM	1
			Féminine	BEF	1
			Mixte	BEMixte	1
	2008 et avant 0	Adulte	Masculin	BEM	1
			Féminine	SEF	3
			Mixte	SEMixte	3
		Masculin	SEM	3	
<b>Récompenses</b>				<b>15</b>	
15 km	Catégorie		Sexe		Récomp.
	2006 1985	Senior	Féminine	SEF	3
			Masculin	SEM	3
	1984 et avant	Master	Féminine	MAF	3
			Masculin	MAH	3
<b>Récompenses</b>				<b>12</b>	
10 km	Catégorie		Sexe		Récomp.
	2008 2007	Cadet	Féminine	CAF	1
			Masculin	CAM	1
	2006 1985	Sénior	Féminine	SEF	3
			Masculin	SEM	3
	1984 et avant	Master	Féminine	MAF	3
Masculin			MAH	3	
<b>Récompenses</b>				<b>14</b>	

### **Article 9 - Postes de contrôle**

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des sites de pointage obligatoires pour les concurrents

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour en bénéficier.

### **Article 10 - Abandon**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

### **Article 11 - Sécurité et Assistance**

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file.

Plusieurs équipes de secouristes seront répartis sur les postes clefs de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Les commissaires officiels / Et / Ou les signaleurs sur parcours seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation, ou usant de pratiques frauduleuses, triche, anti fair-play.

L'assistance est confiée par délégation à une association de 1<sup>er</sup> secours dûment agréée par la Préfecture

### **Article 12 – Assurance / responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité des organisateurs sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

### **Article 13 - Réclamations / Jury**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

#### **Article 14 – Parcours**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

#### **Article 15 - Conditions Générales**

Tous les concurrents de la course s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

**Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.**